



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

08201-F

Distr. LIMITEE

UNIDO/EX.44

7 juillet 1978

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

Rapport sur la première Réunion du Groupe
de l'industrie du cuir et des articles en cuir^{1/}

Vienne, 5-7 juin 1978

^{1/} Le présent document est la traduction d'un texte qui n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

TABLE DES MATIERES

| | <u>Page</u> |
|---|-------------|
| Préface | 4 |
| CHAPITRE PREMIER - Organisation de la réunion | 5 |
| Ouverture de la Réunion | 5 |
| Election du Président et du Vice-Président | 5 |
| Adoption de l'ordre du jour | 5 |
| Déclaration du représentant du Secrétariat | 5 |
| CHAPITRE II - Mesures à prendre pour rassembler et diffuser les données les plus récentes sur l'industrie du cuir et des articles en cuir | 6 |
| CHAPITRE III - Création et/ou renforcement de centres régionaux d'information technique en Afrique et en Asie | 8 |
| CHAPITRE IV - Programme spécial pour les pays les moins avancés | 10 |
| CHAPITRE V - Programme d'action pour augmenter les ressources en matières premières | 11 |
| CHAPITRE VI - Information sur les divers types d'assistance technique fournis aux pays en développement | 12 |
| CHAPITRE VII - Accords de coentreprise et autres accords de coopération | 13 |
| CHAPITRE VIII - Amélioration des conditions de travail dans le secteur du cuir | 14 |
| CHAPITRE IX - Amélioration des normes relatives à l'environnement dans les usines existantes | 15 |

| | <u>Page</u> |
|---|-------------|
| CHAPITRE X - Déclarations des organismes coopérateurs des Nations Unies sur leur participation aux mesures prises pour donner suite à certaines recommandations de la première réunion de consultation sur l'industrie du cuir et des articles en cuir | 16 |
| Déclaration de la FAO | 16 |
| Déclaration de l'OIT | 17 |
| Déclaration du Centre du commerce international (CCI) | 18 |
| Déclaration de la CNUCED | 18 |
| CHAPITRE XI - Programme de travail | 20 |
| Composition du Groupe | 20 |
| Date de la deuxième Réunion du Groupe et suggestions pour l'ordre du jour | 20 |
| Date approximative de la deuxième Réunion de consultation | 20 |
| ANNEXE I - Mandat du groupe de l'industrie du cuir et des articles en cuir (approuvé par le Conseil du développement industriel à sa douzième session) | 22 |
| ANNEXE II - Liste des participants | 26 |
| ANNEXE III - Ordre du jour de la première Réunion du groupe | 29 |
| ANNEXE IV - Modifications du projet de mandat pour le Groupe de l'industrie du cuir et des articles en cuir (adoptées par le Conseil du développement industriel, à sa douzième session, tenue du 16 au 26 mai 1978) | 31 |
| ANNEXE V - Conclusions du Conseil du développement industriel sur le système de consultations, adoptées à sa douzième session | 32 |
| ANNEXE VI - Plan préliminaire - Etude mondiale sur l'industrie du cuir et des articles en cuir | 35 |
| ANNEXE VII - Liste d'études de marchés et d'études de marchés succinctes sur les cuirs et les peaux ainsi que les articles en cuir, publiées par le Centre du commerce international CNUCED/GATT | 37 |

Préface

La première Réunion de consultation sur l'industrie du cuir et des articles en cuir, tenue à Innsbruck (Autriche) du 7 au 11 novembre 1977, avait été convoquée pour étudier les moyens d'étendre la part - jusque-là insuffisante - des pays en développement dans la production mondiale de ce secteur industriel, en l'augmentant au maximum et en la portant à 25 % au moins en l'an 2000, conformément aux décisions de la deuxième Conférence générale de l'ONUDI, organisée à Lima (Pérou) en mars 1975. (Voir la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels, ID/Conf.3/31, chapitre IV, § 28.)

Au cours de cette Réunion de consultation, à laquelle assistaient plus de 150 participants représentant les gouvernements, l'industrie et les milieux du travail de 52 pays, ainsi que les représentants de 17 organisations internationales, et compte tenu de la nécessité d'assurer à tous les pays intéressés un développement plus équitable, il avait été proposé un certain nombre de mesures consécutives, y compris, étant donné le caractère permanent du système de consultations, une deuxième réunion de consultation, qui serait convoquée à une date appropriée. Parmi les mesures consécutives appelant une action concrète, figurait une proposition tendant à créer un Groupe du cuir et de l'industrie du cuir, pour lequel le Secrétariat de l'ONUDI soumettrait à son organe directeur, le Conseil du développement industriel, un projet de mandat. La douzième session du Conseil du développement industriel a eu lieu à Vienne, du 16 au 26 mai 1978. On trouvera en annexe I le mandat du Groupe, tel qu'il a été approuvé par le Conseil.

CHAPITRE PREMIER - ORGANISATION DE LA REUNION

Ouverture de la Réunion

1. La première réunion du Groupe de l'industrie du cuir et des articles en cuir a eu lieu au Siège de l'ONU, à Vienne, du 5 au 7 juin 1978. Quatorze représentants choisis en fonction de leur compétence et des critères de répartition géographique y assistaient, ainsi que des représentants de quatre organisations internationales, en plus de l'ONU (voir annexe II).
2. La réunion a été déclarée ouverte par M. A. Hacini, Chef de la Section des négociations (Division de la coordination des politiques) de l'ONU, qui, après avoir souhaité la bienvenue aux participants, a exprimé sa satisfaction de voir mise en oeuvre cette recommandation de la consultation d'Innsbruck. La réunion du Groupe donnerait un caractère plus concret aux futures discussions sur le développement de l'industrie du cuir et des articles en cuir, grâce à la participation de spécialistes venus de différentes régions.

Election du Président et du Vice-Président

3. Les participants ont élu M. Eugene L. Kilik (USA) Président du Groupe, et M. J. Koppany (Argentine) Vice-Président.

Adoption de l'ordre du jour

4. L'ordre du jour proposé a été adopté (voir annexe III).

Déclaration du représentant du Secrétariat

5. M. Hacini a informé les participants des modifications apportées au mandat du Groupe par le Conseil du développement industriel à sa douzième session (voir annexe IV), ainsi que de la décision du Conseil de convoquer une deuxième réunion de consultation sur l'industrie du cuir et des articles en cuir après les travaux préparatoires nécessaires (voir annexe V). A ce propos, il a attiré l'attention des participants sur le point de l'ordre du jour relatif aux discussions préliminaires sur le choix des sujets à présenter à la deuxième réunion de consultation, ainsi que sur les travaux préparatoires que pourrait exiger ladite consultation.

CHAPITRE II - MESURES A PRENDRE POUR RASSEMBLER ET DIFFUSER LES DONNEES
LES PLUS RECENTES SUR L'INDUSTRIE DU CUIR ET DES ARTICLES EN CUIR

6. Le Groupe a recommandé que l'Etude mondiale sur le cuir, de l'ONUDI, soit mise à jour conformément au plan établi par le Secrétariat (voir annexe VI).
7. Le Groupe, après avoir examiné le projet de questionnaire établi par le Secrétariat, a estimé que la mise au point d'un questionnaire plus complet pourrait être confiée à un petit groupe de consultants (voir § 9).
8. Dans ce contexte, le Groupe a rappelé les termes du paragraphe 48 du rapport de la première Réunion de consultation sur l'industrie du cuir et des articles en cuir :

"48. L'ONUDI devrait, en collaboration avec la FAO et d'autres institutions compétentes et avec le concours des pays intéressés, rassembler et comparer des statistiques de base concernant les secteurs du cuir et des articles en cuir. Dans le cas où il n'existe pas de telles statistiques, l'ONUDI devrait, avec l'assistance de la FAO et d'institutions compétentes, aider les pays membres à mettre en place un mécanisme pour les rassembler."
9. Le Groupe a estimé que l'ONUDI et la FAO devraient confier la coordination de ce travail de rassemblement de l'information à un petit groupe de consultants choisis pour leur compétence et provenant de différentes régions. Ce groupe de consultants se prononcerait sur les meilleurs moyens de rassembler l'information relative au développement de l'industrie mondiale du cuir et des articles en cuir : ressources en matières premières et perspectives d'accroissement, capacités présentes et futures de production de cuir et d'articles en cuir, facteurs présents et éventuels affectant la commercialisation et les échanges, etc.
10. Ce groupe de consultants, qui travaillerait dans le cadre général du système des Nations Unies, utiliserait, dans toute la mesure possible, les données et les informations actuellement disponibles ou en voie d'être rassemblées par les organismes internationaux ou nationaux.

11. Afin d'éviter les chevauchements d'activités, le groupe de consultants tiendrait compte des mesures consécutives que pourrait adopter la Consultation gouvernementale sur les cuirs et peaux - qu'organisera la FAO en octobre de cette année - pour perfectionner l'information statistique.

12. Les conclusions du groupe de consultants seraient soumises au Secrétariat, puis communiquées aux membres du Groupe avant la convocation de sa deuxième Réunion (en janvier 1979).

CHAPITRE III - CREATION ET/OU RENFORCEMENT DE CENTRES REGIONAUX
D'INFORMATION TECHNIQUE EN AFRIQUE ET EN ASIE

13. Le représentant du Secrétariat a fait un bref compte rendu des activités menées par l'ONUDI pour créer des centres régionaux d'information sur l'industrie du cuir et des articles en cuir, ou pour renforcer les centres qui existent déjà, conformément à la recommandation inscrite au paragraphe 49 du rapport de la première Réunion de consultation sur l'industrie du cuir et des articles en cuir (ID/WG.258/9). Des contacts ont été pris en Asie avec les instituts suivants : l'Institut central de recherche sur les cuirs, à Madras (Inde); l'Institut des techniques du cuir de Gujranwala, et l'Institut PCSIR de recherche sur le cuir (Pakistan); enfin, l'Institut de recherche sur le cuir de Jogjakarta (Indonésie). Le premier et le dernier de ces organismes réunissent les conditions nécessaires pour servir de centres régionaux. En Afrique, le Centre national du cuir et de la chaussure, à Tunis (Tunisie), et l'Institut de recherche sur le cuir de Zaria (Nigeria) ont été considérés. Les organismes retenus l'ont été sur la base de deux critères : premièrement, leur orientation vers la production industrielle; deuxièmement, leur aptitude à offrir une formation pratique, non seulement aux ressortissants du pays où ils ont leur siège, mais aussi à ceux des pays voisins, comme l'avaient demandé les participants à la Réunion de consultation.

14. Le Groupe a accepté les recommandations de l'ONUDI, mais a estimé qu'il faudrait peut-être les compléter de façon à tenir compte des distances considérables et des autres contraintes locales, particulièrement en Afrique.

15. Au cours du débat, le représentant de l'OIT a informé le Groupe que son organisation fournissait, sur une base régionale, une importante assistance technique à la formation professionnelle, qui s'étendait dans certains cas au secteur du cuir. L'expérience de l'OIT dans ce domaine pourrait être utile à l'ONUDI. Le représentant du Secrétariat de l'ONUDI, se félicitant de cette offre, a confirmé que l'ONUDI coopérerait avec l'OIT chaque fois que possible. La nécessité d'instruire les personnels industriels a été soulignée. L'expérience du Brésil a été jugée positive, car elle représente un bon exemple de ce qui pourrait, avec certaines modifications, être fait en Afrique et en Asie.

16. Le représentant de la FAO a demandé ce que pourrait faire la Division des services agricoles de son organisation, qui a une longue expérience de la réalisation des projets sur les cuirs et peaux dans les pays en développement, pour contribuer à la mise en oeuvre de ces projets régionaux. Le représentant du Secrétariat de l'ONUDI a répondu que la question serait examinée et précisée à la prochaine réunion du Groupe de travail mixte FAO/ONUDI, qui se réunirait du 14 au 16 juin 1978 en présence de M. M. Aref, Chef de la Section des agro-industries (Division des opérations industrielles).

17. Le calendrier de l'assistance aux centres techniques régionaux serait fixé par l'ONUDI et la FAO en temps voulu, après une décision du PNUD quant au financement de ces projets.

18. La nécessité d'ajouter à ces projets un élément "bourses de perfectionnement" a également été mis en lumière. Le représentant du Secrétariat a assuré les participants que cet élément était généralement prévu dans les documents de projet du système des Nations Unies, et qu'il en irait de même pour les centres régionaux proposés.

CHAPITRE IV - PROGRAMME SPECIAL POUR LES PAYS LES MOINS AVANCES

19. Le représentant de la Division des opérations industrielles, de l'ONUDI, a annoncé que le Comité de programmation de cette organisation avait approuvé une allocation de 45 000 dollars des Etats-Unis pour un projet devant être financé par le Fonds de développement industriel des Nations Unies.

M. Bo Lunden (Suède), choisi comme consultant pour ce projet, présenterait à la mi-janvier 1979 son projet de rapport, après avoir visités un certain nombre de pays pourvus en matières premières : Afghanistan, Bangladesh, Botswana, Burundi, Ethiopie, Haute-Volta, Mali, Niger, Ouganda, République arabe du Yémen, Rwanda, Somalie, Soudan, Tanzanie et Tchad. Ce projet serait réalisé, en coopération avec la Section des pays les moins avancés, de l'ONUDI.

20. Le Groupe a recommandé que le Secrétariat poursuive l'exécution de ce programme.

CHAPITRE V - PROGRAMME D'ACTION POUR AUGMENTER
LES RESSOURCES EN MATIERES PREMIERES (3.1.2.a)^{2/}

21. Le Groupe a estimé que l'élaboration d'un programme d'action pour accroître les ressources en matières premières et en améliorer la qualité avait une importance cruciale pour le progrès de ce secteur industriel, que ce soit dans les pays développés ou dans les pays en développement. Il a recommandé que l'ONUDI, sans attendre les résultats du rassemblement de l'information prévu au chapitre II, prépare, en coopération avec la FAO, une campagne destinée à attirer l'attention des gouvernements sur la nécessité et sur l'intérêt économique de programmes spécialement consacrés au problème des matières premières. On pourrait prendre comme exemple la création de centre de récupération des carcasses d'animaux, en Inde, ou le problème des petits abattoirs non mécanisés en Tanzanie. Le Groupe a estimé qu'il importait de faire comprendre aux gouvernements l'importance économique de la présence de projets sur les cuirs et peaux dans leurs plans de développement respectifs. L'ONUDI et la FAO rédigeraient, dans le cadre de la campagne proposée, des opuscules de caractère général pour encourager l'initiative des pouvoirs publics sur ce point. Le Groupe a décidé d'examiner à sa deuxième réunion la façon dont cette recommandation aurait été mise en oeuvre.

^{2/} Mandat du Groupe de l'industrie du cuir et des articles en cuir, approuvé par le Conseil du développement industriel (ID/B/212).

CHAPITRE VI - INFORMATION SUR LES DIVERS TYPES D'ASSISTANCE TECHNIQUE
FOURNIS AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT

Le Groupe a pris en considération le passage de son mandat sur ce point (3.1.2.b.ii).:

"La collecte d'informations sur les divers types d'assistance technique fournis par les organismes des Nations Unies, par d'autres organisations internationales, gouvernementales ou non gouvernementales, ou provenant d'autres sources en vue de leur communication à toutes les parties intéressées."

22. Le Groupe a jugé qu'il serait utile que l'ONUDI rédige un bref document décrivant les possibilités d'assistance technique offertes aux pays en développement par les organismes des Nations Unies ou d'autres organisations, notamment dans les domaines suivants : récupération des cuirs et peaux, machines, équipements, produits chimiques et commercialisation. Il a également affirmé l'importance de l'information sur l'assistance offerte aux pays en développement pour la formation du personnel de gestion. Il a décidé que cette action serait coordonnée par l'ONUDI, grâce aux comités mixtes unissant cette organisation aux autres organismes des Nations Unies. Le Groupe a rappelé l'importance qu'a pour les pays en développement la possibilité d'avoir accès aux machines et équipements à des prix compétitifs, comme prévu au paragraphe 26 du rapport de la première Réunion de consultation.

23. En ce qui concerne les prix des divers matériels utilisables, il a été indiqué qu'en dernière analyse, ces prix font l'objet, entre acheteurs et vendeurs, de négociations où l'ONUDI ne peut intervenir. L'ONUDI pourrait cependant fournir des renseignements sur les fournisseurs.

CHAPITRE VII - ACCORDS DE COENTREPRISE
ET AUTRES ACCORDS DE COOPERATION (3.1.2.e)

24. Le Groupe a demandé à l'ONUDI d'établir un annuaire des partenaires possibles, dans les pays développés et dans les pays en développement, accompagné des renseignements nécessaires sur les investissements à faire en vue des accords de coentreprise et des autres accords de coopération. Cette information, a-t-on dit, faciliterait la conclusion des accords. L'ONUDI jouerait à cet égard un rôle d'intermédiaire. Le représentant du Secrétariat a signalé que celui-ci publie de temps à autre (deux ou trois fois par an, habituellement) une liste de projets possibles dans les pays en développement, en relation avec les réunions de promotion des investissements organisées au niveau national ou global-sectoriel par le Bureau du programme de coopération en matière d'investissements. Ce Bureau s'efforce en outre d'identifier et de réunir, dans un certain nombre de sous-secteurs, dont celui de l'industrie du cuir et des articles en cuir, les partenaires possibles provenant des pays développés et des pays en développement^{3/}.

25. Le Groupe a demandé au Secrétariat de l'ONUDI de lui soumettre, à sa deuxième réunion, une liste ou un annuaire des partenaires possibles pour la collaboration technique entre pays développés et pays en développement, conformément à la recommandation figurant au paragraphe 29 du rapport de la première Réunion de consultation sur l'industrie du cuir et des articles en cuir.

^{3/} Conformément à la suggestion du Groupe, le Bureau du programme de coopération en matière d'investissements inscrira tous les organismes commerciaux ou industriels s'occupant des cuirs ou des produits en cuir qu'il pourra trouver, sur la liste des destinataires auxquels il adresse les parties pertinentes de ses listes de propositions de projets.

CHAPITRE VIII - AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL
DANS LE SECTEUR DU CUIR

26. L'attention du Groupe a été attirée sur le texte du paragraphe 51 du rapport de la première Réunion de consultation, aux termes duquel l'ONUDI était priée de recommander aux pays membres des mesures visant à harmoniser les conditions de travail dans l'industrie du cuir et des articles en cuir. On a formulé l'espoir que l'ONUDI et l'OIT collaboreraient dans ce domaine. Le représentant de l'OIT a fait savoir que son organisation coopérait avec l'OMS dans le domaine de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. L'OIT avait établi certaines directives relatives aux conditions de travail dans les secteurs du cuir et de la chaussure : ces directives seraient communiquées à l'ONUDI à temps pour la deuxième réunion du Groupe.

CHAPITRE IX - AMELIORATION DES NORMES RELATIVES
A L'ENVIRONNEMENT DANS LES USINES EXISTANTES (3.1.2.i)

27. Le Groupe s'est penché sur les problèmes de la lutte contre la pollution, de l'élimination des déchets, etc., qui sont une grave source d'inquiétude pour les pays, développés ou en développement, et a demandé ce qu'avait fait le Secrétariat à ce point de vue. Le représentant du Secrétariat a signalé que celui-ci avait publié en 1974, avec l'aide du PNUE, un document en deux volumes, intitulé "Environmental Considerations in the Leather Producing Industry; Measures to Mitigate the Environmental Impact of the Leather Industry" (en anglais seulement). En outre, le plan de la deuxième Etude mondiale comprenait une section consacrée aux questions d'environnement, dont le texte serait communiqué au Groupe à l'occasion de sa deuxième réunion.

CHAPITRE X - DECLARATIONS DES ORGANISMES COOPERATEURS DES NATIONS UNIES
SUR LEUR PARTICIPATION AUX MESURES PRISES POUR DONNER SUITE A CERTAINES
RECOMMANDATIONS DE LA PREMIERE REUNION DE CONSULTATION SUR L'INDUSTRIE
DU CUIR ET DES ARTICLES EN CUIR

Déclaration de la FAO

28. Le représentant de la FAO a informé le Groupe que l'ONUDI et la FAO avaient pris des contacts au sujet des mesures à prendre pour donner suite aux recommandations formulées par la première Réunion de consultation au sujet du rassemblement de l'information et de la deuxième rédaction de l'Etude mondiale. La FAO était prête, dans la limite de ses ressources, à donner toute l'aide possible à l'ONUDI. Cependant, le représentant de la FAO ne pouvait s'engager, de la part de son organisation, à consacrer aux nouvelles activités demandées par le Groupe des crédits et des ressources déjà affectés à d'autres fins. Il a précisé que l'assistance de la FAO prendrait les formes suivantes :

- i) La FAO était prête à communiquer au Secrétariat de l'ONUDI des séries statistiques sur la production et le commerce des principaux types de cuirs et peaux pendant la période allant de 1961 à 1977. La compilation et la mise sur ordinateur de ces données étaient pratiquement achevées.
- ii) Au sujet de la deuxième rédaction de l'Etude mondiale, les quatre documents que la FAO préparait actuellement pour la consultation gouvernementale spéciale sur les cuirs et peaux, qui doit se tenir à Rome du 17 au 20 octobre 1978, porteraient sur un certain nombre de questions prévues dans divers chapitres de ladite Etude, et en particulier sur les projections de l'offre et de la demande de cuirs et peaux jusqu'en 1985, auxquelles était consacré l'un de ces documents.
- iii) Le représentant de la FAO n'était pas en mesure de prendre des engagements concrets au nom des différents services techniques de son organisation. Il estimait cependant que l'expérience acquise par la FAO sur toutes les questions d'amélioration des cuirs et peaux, de récupération des déchets, de fabrication de sous-produits, de recherche et de formation pourrait être mise à la disposition de l'ONUDI. Il a ajouté qu'à sa prochaine

réunion, le Groupe de travail technique FAO/ONUUDI sur les industries de conservation et de transformation des produits alimentaires et agricoles, aurait l'occasion d'envisager et de déterminer la participation de la FAO aux centres régionaux de formation proposés, ainsi qu'à l'action prévue pour les pays les moins avancés et aux autres activités relatives aux matières premières, conformément à l'esprit de l'accord FAO/ONUUDI.

29. En conclusion, le représentant de la FAO a exprimé l'espoir que la Consultation gouvernementale spéciale de Rome, conformément à son ordre du jour, donnerait au Secrétariat de son organisation les directives nécessaires premièrement, pour perfectionner et rendre comparables les données statistiques déjà réunies par la FAO, et, deuxièmement, pour résoudre au mieux les problèmes économiques et commerciaux qui se posent actuellement dans le secteur des cuirs et peaux, grâce notamment à une action à grande échelle pour limiter les déchets et améliorer les matières premières. Les mesures qui seraient décidées sur ces deux points pour donner suite à la Consultation gouvernementale spéciale pourraient servir de base à la FAO en vue d'une initiative majeure concernant le secteur des cuirs et peaux, qui viendrait compléter les efforts actuellement consacrés par l'ONUUDI à l'industrie du cuir.

Déclaration de l'OIT

30. Le représentant de l'OIT a mis les membres du Groupe au courant des préparatifs de la deuxième Réunion technique tripartite pour l'industrie du cuir et de la chaussure, qui aura lieu vers la fin de l'année 1979, à Genève. Cette réunion s'occupera des suites données aux conclusions et résolutions de la réunion précédente, ainsi que des conséquences des options technologiques sur la situation de l'emploi et les conditions générales de travail dans cette industrie. Un questionnaire relatif à l'effet des conclusions et résolutions de la première réunion sera bientôt envoyé aux gouvernements. Les recommandations de la première Réunion de consultation sur l'industrie du cuir et des articles en cuir seront évidemment communiquées à la Réunion technique tripartite. En outre, le représentant de l'OIT a brièvement rendu compte des efforts de coopération et des activités techniques de l'OIT, notamment en ce qui concerne la prévention des accidents du travail, la prévention des maladies professionnelles, les recherches sur

l'emploi et la formation professionnelle, dans la mesure où ces questions ont un lien direct avec l'industrie en question. Dans ce contexte général, l'OIT, conformément à l'Accord OIT/ONUUDI et compte tenu de ses difficultés financières, rechercherait les moyens de contribuer à l'Etude mondiale de l'ONUUDI sur l'industrie du cuir et des articles en cuir.

Déclaration du Centre du commerce international (CCI)

31. Le Centre du commerce international CNUCED/GATT joue un rôle central dans les efforts des organismes des Nations Unies visant la promotion des échanges commerciaux, en s'efforçant d'aider les pays en développement à formuler et à mettre en oeuvre leurs programmes en la matière. En particulier, le Centre fournit des avis et des renseignements sur la promotion des exportations et sur les organismes de commercialisation, et assure les services et la formation nécessaires aux personnels nationaux requis pour ces activités.

32. En ce qui concerne la deuxième Etude mondiale sur l'industrie du cuir et des articles en cuir, le CCI espère collaborer utilement avec l'ONUUDI sur les questions pour lesquelles il a compétence, c'est-à-dire la commercialisation et la distribution. A cet égard, le représentant du CCI a attiré l'attention des membres du Groupe sur certains des rapports du CCI, qui pourraient leur être utiles (voir annexe VII). Au niveau national, le CCI a exécuté plusieurs programmes d'assistance à la commercialisation, notamment en Colombie pour les chaussures de cuir et les articles de voyage, en Uruguay pour les chaussures et les vêtements en cuir et en Tunisie pour les chaussures. Le CCI a également envoyé au Bangladesh, au Pakistan et en Somalie des conseillers spécialisés dans la commercialisation du cuir et des articles en cuir.

Déclaration de la CNUCED

33. Le représentant de la CNUCED a promis que la contribution de cette organisation à la première version de l'Etude mondiale sur l'industrie du cuir et des articles en cuir serait mise à jour dans les domaines ci-après :

- a) structure des échanges internationaux dans ce secteur, grâce aux données statistiques fournies par les pays, développés ou en développement;
- b) obstacles tarifaires ou autres aux droits compensateurs, et autres types

de restrictions; o) système généralisé de préférences; d) escalade des droits de douane et taux de protection effectif; e) négociations commerciales multilatérales, y compris la question des formules de réduction des droits de douane. Outre cette mise à jour, la contribution de la CNUCED porterait sur les problèmes d'un protectionnisme croissant, tels que les contraintes "volontaires" à l'exportation et les systèmes de "rationalisation" des échanges qui affectent les pays en développement et en particulier l'industrie du cuir et des articles en cuir. Les membres du Groupe ont souligné l'importance d'une information précise, notamment au sujet des barrières non tarifaires.

34. Certains membres du Groupe ont estimé qu'il faudrait prendre en considération d'autres facteurs affectant les échanges, par exemple les écarts anormaux du prix des matières premières par rapport à l'état du marché international, les subventions directes, les subventions indirectes, etc.

CHAPITRE XI - PROGRAMME DE TRAVAIL

Composition du Groupe

35. Le Groupe envisagera la possibilité d'inviter à ses réunions des représentants d'autres pays grands producteurs ou gros consommateurs de cuir.

Date de la deuxième Réunion du Groupe et suggestions pour l'ordre du jour

36. Il a été décidé que la deuxième réunion du Groupe aurait lieu à Vienne, du 15 au 17 janvier 1979. Le Président a demandé que tous les documents nécessaires soient communiqués aux membres du Groupe assez longtemps avant la réunion, et que l'ordre du jour de celle-ci leur soit soumis au mois de novembre, une fois que le Secrétariat de l'ONUDI aura procédé aux travaux nécessaires.

37. Il a également été suggéré qu'en vertu du mandat du Groupe (3.1.2.j)^{4/}, celui-ci étudie la question de la création d'industries d'aval, notamment sous forme d'entreprises artisanales ou de petites entreprises. Cette question serait examinée par le Groupe à sa deuxième réunion.

38. Le Secrétariat a été prié d'établir pour la deuxième réunion du Groupe un document résumant les mesures demandées par la première Réunion de consultation, en indiquant le texte prévoyant chacune de ces mesures, l'organisme chargé d'y donner suite et les progrès accomplis. Ce document serait régulièrement mis à jour.

Date approximative de la deuxième Réunion de consultation

39. Le Groupe a recommandé que la deuxième Réunion de consultation sur l'industrie du cuir et des articles en cuir ait lieu au milieu de l'année 1980, de façon que le Secrétariat puisse procéder aux travaux préparatoires nécessaires.

^{4/} "Examiner toutes les autres activités consécutives dont le Groupe peut être saisi par le Secrétariat."

40. Il a été décidé que, tout en exécutant les travaux énumérés au chapitre II, le Secrétariat déterminerait les questions à examiner lors de la deuxième Réunion de consultation. Les questions suivantes ont été suggérées :

- i) Problèmes des pays les moins avancés;
- ii) Industries d'aval;
- iii) Utilisation des sous-produits de la tannerie;
- iv) Amélioration des matières premières;
- v) Centres techniques;
- vi) Programmes d'assistance technique aux pays en développement;
- vii) Structure du commerce et débouchés;
- viii) Barrières non tarifaires;
- ix) Financement à long terme.

41. Ces questions seraient examinées à la deuxième réunion du Groupe, qui choisirait les deux ou trois questions qui lui paraîtraient convenir à la deuxième Réunion de consultation.

ANNEXE I

MANDAT DU GROUPE DE L'INDUSTRIE DU CUIR
ET DES ARTICLES EN CUIR

(approuvé par le Conseil du développement industriel
à sa douzième session)

1. Introduction

Les participants à la première Réunion de consultation sur l'industrie du cuir et des articles en cuir, qui s'est tenue à Innsbruck du 7 au 11 novembre 1977, ont recommandé une série de mesures pratiques pour donner suite à leurs travaux et préparer d'autres réunions de consultation consacrées à ce secteur. Ils ont en particulier préconisé la création d'un groupe de l'industrie du cuir et des articles en cuir. Le mandat ci-après a été présenté au Conseil du développement industriel en conformité des dispositions du paragraphe 54 du rapport de la réunion de consultation susmentionnée (document ID/WG.258/9).

2. Composition du Groupe - nomination de ses membres,
leur statut et leurs droits

2.1 Les membres du Groupe seront choisis compte dûment tenu de la répartition géographique et des intérêts des différentes parties intéressées, ainsi que de la participation à la première Réunion de consultation. En outre, des représentants des institutions internationales coopératrices (FAO, CNUCED, GATT, Centre du commerce international, OIT) seront invités à participer aux réunions du Groupe en qualité de membres.

2.2 Le Groupe sera composé de 20 membres au maximum, y compris les représentants des institutions internationales s'occupant du développement de l'industrie considérée.

2.3 Les membres du Groupe seront choisis en consultation avec les gouvernements ou les institutions ou entreprises, selon les cas. Ils seront nommés par le Directeur exécutif, compte dûment tenu de leur connaissance et expérience particulières du secteur du cuir et des articles en cuir. La durée de leur mandat sera fixée par le Directeur exécutif, et leurs fonctions auront un caractère consultatif.

2.4 Le Groupe devrait se réunir tous les six mois; la durée des réunions ne devrait pas dépasser cinq jours et, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'ONUDI, le Groupe se réunit au Siège de celle-ci à Vienne.

2.5 Le Groupe élit son Président et son Vice-Président. Le service des réunions du Groupe est assuré par le Secrétariat de l'ONUDI, qui désigne notamment un secrétaire du Groupe.

2.6 Les frais de voyage des membres du Groupe sont défrayés par l'ONUDI qui leur verse en outre, au taux applicable, une indemnité journalière de subsistance conformément au règlement de l'Organisation des Nations Unies^{5/}.

3. Buts et fonctions du Groupe

3.1 Les buts et fonctions du Groupe de l'industrie du cuir et des articles en cuir seront les suivants :

3.1.1 Examiner les connaissances et les informations spécialisées les plus récentes sur le développement du secteur du cuir et les présenter à l'Organisation en application des recommandations faites à la première Réunion de consultation sur l'industrie du cuir et des articles en cuir.

3.1.2 Aider l'ONUDI à formuler des recommandations techniques de caractère pratique ayant pour but de favoriser le développement du secteur du cuir et des articles en cuir et visant notamment à :

- a) Elaborer des programmes d'action détaillés pour accroître les disponibilités de matières premières, et améliorer la qualité du cuir dans tous les pays;
- b) Créer un mécanisme central pour i) le rassemblement de données sur l'industrie du cuir et des articles en cuir, et ii) la collecte d'informations sur les divers types d'assistance technique fournis par les organismes des Nations Unies, par d'autres organisations internationales, gouvernementales ou non gouvernementales, ou provenant d'autres sources en vue de leur communication à toutes les parties intéressées;

^{5/} Cette disposition ne s'applique pas aux représentants des organisations internationales.

- c) Suivre les progrès faits en ce qui concerne l'amélioration, la mise à jour et la révision des projections de croissance figurant dans le projet d'Etude de l'ONUDI;
- d) Elaborer, en tenant compte de tous les facteurs pertinents, et notamment des disponibilités de matières premières, des programmes concernant l'assistance technique que l'ONUDI et d'autres institutions compétentes pourraient fournir aux pays en développement, en particulier aux moins avancés d'entre eux, pour améliorer les installations existantes de l'industrie du cuir et des articles en cuir, ou créer des capacités de production nouvelles et pour indiquer des sources de financement appropriées;
- e) Identifier dans les pays développés et les pays en développement des partenaires disposés à conclure des accords de coentreprise ou d'autres accords de coopération;
- f) Etudier les possibilités qui s'offrent en ce qui concerne l'amélioration de la commercialisation du cuir et des articles en cuir produits dans les pays en développement et la création, par ceux-ci, d'organismes nationaux de commercialisation, ainsi que les obstacles qui s'y opposent;
- g) Fournir aux pays en développement une assistance technique et une aide dans le domaine de la formation en tenant dûment compte des établissements existants;
- h) Etudier des mesures de nature à améliorer les conditions de travail dans l'industrie du cuir;
- i) Etudier des mesures en vue d'améliorer les normes concernant l'environnement dans les usines existantes;
- j) Examiner toutes les autres activités consécutives dont le Groupe peut être saisi par le Secrétariat.

3.1.3 Aider l'ONUDI à choisir les principales questions à soumettre aux réunions de consultation ultérieures sur l'industrie du cuir et des articles en cuir en se fondant sur ce qui précède.

4. Ordre du jour et rapports du Groupe

4.1 Le Secrétariat établit pour chaque réunion un projet d'ordre du jour et le communique en temps utile aux membres du Groupe. Toute question supplémentaire relevant de la compétence du Groupe est inscrite à l'ordre du jour.

4.2 A l'occasion de chaque réunion, le Groupe établit, avec le concours du Secrétariat de l'ONUDI, un rapport où sont consignées ses conclusions, observations et recommandations.

4.3 Avant la fin de chaque réunion, le Groupe adopte ledit rapport et le présente pour information et, le cas échéant, pour examen, au Conseil du développement industriel.

PREMIERE REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL
DE L'INDUSTRIE DU CUIR ET DES ARTICLES EN CUIR DE L'ONU
Vienne, 5-7 juin 1978

ANNEXE II

Liste des participants

M. Yogesh CHANDRA

Directeur, Département du développement industriel
Ministère de l'industrie - Udyog Bhavan
New Delhi - 110011 (Inde)

M. Pertti HELLEMAA

Président de l'Association des industries du cuir finlandaises
Friitala Group
28400 - Ulvila (Finlande)

M. Ricardo P. HERMOSO

Président de l'Association des tanneurs des Philippines
448, P. Gomez - Quiapo
Manille (Philippines)

M. Eugene L. KILIK

Président, Tanners' Council of America
411 Fifth Avenue
New York City, N.Y. 10016 (Etats-Unis d'Amérique)

M. Otto KLÖTZER

Président de l'Association nationale
de l'industrie allemande de la chaussure
Carl Freudenberg
6941 Weinheim (République fédérale d'Allemagne)

M. Eugenio Juan KOPPANY

Administrateur délégué, Compañia Industrial del Cuero S.A. (CIDEC)
Boite postale 8 - Moron
Prov. Buenos Aires (Argentine)

M. Riccardo LALA

Directeur de la coopération technologique
Conceria Italiana Riunite (CIR SPA) - Division CORTAN
Boite postale 482 - Via Stradella 192
10147 Turin (Italie)

M. Frantisek MALATA

Directeur du Département des relations étrangères
Ministère de l'industrie de la République socialiste tchèque
Na Porici Str.
Prague (Tchécoslovaquie)

M. Felician S. MUJUNI
Directeur des industries
Ministère de l'industrie
Boite postale 9503
Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie)

M. Saïd NAJI
Président directeur général du Centre national
du cuir et de la chaussure (CNCC)
Ministère de l'économie nationale
6, rue Djebel Mansour
Tunis (Tunisie)

M. Guy G. REAKS
Secrétaire, International Council of Tanners
Directeur, British Leather Federation
9 st. Thomas Street
Londres SE1 9SA (Royaume-Uni)

M. Günter REICH
Directeur, Institut de recherche sur la technologie
du cuir et des cuirs artificiels
ThMmannring 1
Freiberg (République démocratique allemande) 92

M. Roberto Luiz SIELER
Président, Centre technique du cuir et de la chaussure
Rua Julio de Castilhos 517
Novo Hamburgo (Brésil)

- - - - -

M. Werner LAMADE
Spécialiste des produits de base
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Via delle Terme di Caracalla
Rome 00100 (Italie)

M. Karl H. EBEL
Spécialiste de l'industrie
Service des secteurs industriels
Bureau international du Travail
Route de Lausanne
Genève (Suisse)

M. Thomas DANOS
Spécialiste du développement des marchés,
Centre du commerce international CNUCED/GATT
Palais des Nations
Genève (Suisse)

M. Myong Che CHON
Economiste
Section de l'analyse quantitative des échanges actuels
Division des articles manufacturés
CNUCED
Palais des Nations
Genève (Suisse)

Secrétariat de l'ONUDI

DIVISION DES OPERATIONS INDUSTRIELLES

Bureau du programme de coopération en matière d'investissements -
Programme de coopération Banque mondiale/ONUDI

M. W. Oettinger, Ingénieur principal des méthodes

M. S. Shirakawa, Spécialiste du développement industriel
(hors classe)

M. H. Rauch, Spécialiste du développement industriel

Section des agro-industries

M. M.M. Aref, Président du Groupe de travail des agro-industries,
Chef de la Section des agro-industries

M. M. Nestvold, Spécialiste du développement industriel
(hors classe)

M. J. Berg, Spécialiste du développement industriel

CENTRE INTERNATIONAL D'ETUDES INDUSTRIELLES

Section des études sectorielles

M. A. Miklovicz, Spécialiste du développement industriel
(hors classe)

M. H. Naidu, Spécialiste du développement industriel

DIVISION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES

Section des pays les moins avancés

M. M. Azzam, Spécialiste du développement industriel

Section des négociations

M. A. Hacini, Chef de la Section des négociations

M. H.K. Rahim, Secrétaire du Groupe de travail des agro-industries,
Spécialiste du développement industriel

Mme L. Masens, Spécialiste du développement industriel,
Secrétaire du Groupe

M. F. Lefebvre, Spécialiste du développement industriel

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
(ONU/DI)

ANNEXE III

Groupe de l'industrie du cuir et des articles en cuir
Première réunion
Vienne, 5-7 juin 1978

ORDRE DU JOUR DE LA PREMIERE REUNION DU GROUPE^{6/}

1. Ouverture de la réunion
2. Election du Bureau
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Déclaration du Secrétariat
5. Mesures visant à réunir et à diffuser des informations récentes sur l'industrie du cuir et des articles en cuir :
 - i) Rapport intérimaire de la Section des études sectorielles du Centre international d'études industrielles sur :
 - La révision de l'Etude mondiale sur l'industrie du cuir et des articles en cuir;
 - Le projet de questionnaire sur les disponibilités internationales en cuirs et peaux bruts;
 - ii) Contributions de la FAO, du GATT, de l'OIT, du CCI et de la CNUCED.
6. Suites données sur les plans régional et national aux recommandations de la première Réunion de consultation sur cette industrie :
 - i) Création et/ou renforcement de centres d'information/centres techniques régionaux en Afrique et en Asie;
 - ii) Programme spécial pour les pays les moins avancés.
7. Discussions préliminaires sur le choix des sujets à présenter à la deuxième Réunion de consultation

^{6/} Il a été convenu d'examiner ensemble les points 7, 8 et 9 de l'ordre du jour.

8. Travaux préparatoires éventuellement nécessaires pour la deuxième Réunion de consultation
9. Dates provisoires de la deuxième Réunion de consultation sur l'industrie du cuir et des articles en cuir
10. Questions diverses
11. Date, lieu et ordre du jour provisoire de la deuxième Réunion du Groupe
12. Adoption du rapport de la Réunion.

ANNEXE IV

Modifications du projet de mandat
pour le Groupe de l'industrie du cuir et des articles en cuir

(adoptées par le Conseil du développement industriel,
à sa douzième session, tenue du 16 au 26 mai 1978)

Le Groupe de l'industrie du cuir et des articles en cuir, dont la création a été recommandée au cours de la première réunion de consultation consacrée à ce secteur, sera mis en place, avec le mandat suggéré par le Secrétariat dans l'annexe au document ID/B/204, modifié comme suit :

Paragraphe 2.1 - "Les membres du Groupe seront choisis compte dûment tenu de la répartition géographique et des intérêts des différentes parties intéressées, ainsi que de la participation à la première réunion de consultation. En outre, des représentants des institutions internationales coopératrices (FAO, CNUCED, GATT, Centre du commerce international, OIT) seront invités à participer aux réunions du Groupe en qualité de membres".

Paragraphe 2.3 - "Les membres du Groupe seront choisis en consultation avec les gouvernements ou les institutions ou entreprises, selon les cas. Ils seront nommés par le Directeur exécutif, compte dûment tenu de leur connaissance et expérience particulières du secteur du cuir et des articles en cuir. La durée de leur mandat sera fixée par le Directeur exécutif, et leurs fonctions auront un caractère consultatif".

Paragraphe 2.4^{7/} - A supprimer.

^{7/} Aux fins de l'Article VI de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, les membres du Groupe sont considérés comme "experts en mission pour l'Organisation des Nations Unies".

ANNEXE V

CONCLUSIONS DU CONSEIL DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
SUR LE SYSTEME DE CONSULTATIONS, ADOPTEES A SA DOUZIEME SESSION

Le Conseil a réaffirmé le consensus auquel il était parvenu à ses dixième et onzième sessions, et en particulier les termes du paragraphe 162 du rapport sur sa onzième session^{8/} affirmant qu'il était nécessaire que les consultations se tiennent entre pays membres et indiquant que les participants de chaque pays pourraient comprendre des fonctionnaires du gouvernement ainsi que des représentants de l'industrie, des travailleurs, des groupes de consommateurs, etc.

Le Conseil, ayant examiné le rapport du Directeur exécutif (ID/B/204) relatif aux premiers préparatifs des nouvelles consultations prévues pour les secteurs tels que les machines agricoles, les agro-industries, l'industrie des biens d'équipement, l'industrie pétrochimique et l'industrie pharmaceutique, a décidé que le Secrétariat devrait organiser ses travaux sur les consultations sectorielles en fonction des directives ci-après :

- a) Les premières réunions de consultation de la période 1978-1979 porteront sur deux secteurs, à savoir les machines agricoles et l'industrie pétrochimique;
- b) En ce qui concerne les trois autres secteurs industriels pour lesquels des préparatifs ont été faits - les agro-industries, l'industrie des biens d'équipement et l'industrie pharmaceutique - le Secrétariat poursuivra ces préparatifs, en donnant la priorité aux agro-industries. Le Secrétariat fera rapport sur les résultats de ces préparatifs au Conseil à sa treizième session, en vue de convoquer en 1980 une réunion de consultation sur les agro-industries, si le Conseil l'y autorise à ladite session;
- c) Les deuxième réunions de consultation sur l'industrie du cuir et des articles en cuir et sur l'industrie des huiles et graisses végétales seront convoquées quand le Conseil ou le Comité permanent, si le Conseil lui en donne le pouvoir, auront décidé que les préparatifs recommandés lors des premières réunions de consultation ont été menés à bien;

^{8/} Document officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, supplément No 16 (A/32/16).

- d) Le Groupe de l'industrie du cuir et des articles en cuir, dont la création a été recommandée au cours de la première réunion de consultation consacrée à ce secteur, sera mis en place, avec le mandat suggéré par le Secrétariat dans l'annexe au document ID/B/204, modifié comme suit :

Paragraphe 2.1 - "Les membres du Groupe seront choisis compte dûment tenu de la répartition géographique et des intérêts des différentes parties intéressées, ainsi que de la participation à la première réunion de consultation. En outre, des représentants des institutions internationales coopératrices (FAO, CNUCED, GATT, Centre du commerce international, OIT) seront invités à participer aux réunions du Groupe en qualité de membres".

Paragraphe 2.3 - "Les membres du Groupe seront choisis en consultation avec les gouvernements ou les institutions ou entreprises, selon les cas. Ils seront nommés par le Directeur exécutif, compte dûment tenu de leur connaissance et expérience particulières du secteur du cuir et des articles en cuir. La durée de leur mandat sera fixée par le Directeur exécutif, et leurs fonctions auront un caractère consultatif".

Paragraphe 2.4 - A supprimer.

Le Conseil, tenant compte de la décision qu'il avait prise à sa onzième session d'étudier à sa douzième session les questions communes aux consultations sectorielles, telles que le financement, les garanties aux investissements et la formation de la main-d'oeuvre industrielle, a décidé que le Secrétariat devrait organiser ses travaux sur les questions susmentionnées en fonction des directives ci-après :

- a) L'ONUDI créera un groupe de travail intersecrétariats, avec la collaboration de l'UNESCO et de l'OIT, en vue d'étudier les possibilités d'utiliser au maximum les moyens de formation de la main-d'oeuvre industrielle existant dans les pays développés et dans les pays en développement, et d'examiner le potentiel

d'expansion de ces moyens de formation par rapport aux besoins des pays en développement. Le Directeur exécutif de l'ONUDI fera rapport au Conseil à sa treizième session sur les conclusions des travaux du groupe de travail, en vue de recommander au Conseil, le cas échéant, la convocation d'une réunion de consultation sur la formation de la main-d'oeuvre industrielle;

- b) Le Secrétariat étudiera, en rassemblant toutes les informations pertinentes, les besoins des pays en développement en ce qui concerne le financement du développement industriel; le Directeur exécutif fera rapport au Conseil à sa treizième session sur les conclusions de cette étude, en vue de permettre au Conseil d'envisager la convocation en temps voulu d'une réunion de consultation sur le financement et l'industrialisation dans les pays en développement.

Le Conseil a prié le Secrétariat de soumettre au Comité permanent à sa douzième session, pour qu'ils soient examinés par le Conseil du développement industriel à sa treizième session :

- a) Un rapport analytique sur l'expérience acquise grâce au système de consultations;
- b) Des suggestions conformes à la Déclaration et au Plan d'action de Lima pour les critères à appliquer dans le choix des secteurs qui auront la priorité pour la convocation de nouvelles consultations éventuelles;
- c) Un rapport sur les aspects financiers des activités de l'ONUDI, actuelles ou prévues, concernant le système de consultations, y compris la possibilité de financer la participation au système de consultations d'un nombre limité de participants des pays les moins avancés que des difficultés financières empêcheraient d'assister aux réunions.

Il était entendu que cette documentation serait un élément important des préparatifs de la troisième Conférence générale de l'ONUDI.

ANNEXE VI

PLAN PRELIMINAIRE

Etude Mondiale sur l'industrie du cuir et des articles en cuir

Deuxième rapport

I. Résumé et conclusions

L'industrie du cuir et des articles en cuir dans le contexte de la Déclaration et du Plan d'action de Lima

- Introduction
- Résumé et conclusions de l'étude révisée

II. Situation actuelle

- 1) Disponibilités en cuirs et peaux bruts : mondiales/régionales
 - Disponibilités passées et actuelles en cuirs et peaux bruts
 - Tendances de l'offre et de la demande
- 2) Production de cuirs et d'articles en cuir : mondiale/régionale
 - Cuirs
 - Articles en cuir
 - Tendances de l'offre et de la demande

III. Facteurs influant sur l'évolution

- Tendances de la consommation de viande et de la production de cuirs et peaux bruts
- Mise au point de techniques et prévisions correspondantes
- Echanges, commercialisation et distribution
- Capitaux nécessaires
- Utilisation des capacités de production

- Main-d'oeuvre nécessaire
- Fournitures utilisées pour le traitement (colorants, etc.)
- Questions relatives à l'environnement

IV. Prévisions à moyen terme (1985) et à long terme (2000)

- Production future de cuirs et de peaux bruts
- Production future de cuirs et d'articles en cuir
- Redéploiement de l'industrie
- Prévisions technologiques

V. Coopération internationale entre pays développés et pays en développement et entre ces derniers

ANNEXE VII

Liste d'études de marchés et d'études de marchés succinctes
sur les cuirs et les peaux ainsi que les articles en cuir,
publiées par le Centre du commerce international CNUCED/GATT

Etudes de marchés

- Cuirs et peaux - les principaux marchés en Europe occidentale 1968
- Le marché des articles de maroquinerie en Amérique du Nord
et dans certains pays d'Europe occidentale 1969
- Le marché des vêtements de cuir 1974
- Les marchés des articles de sellerie-bourrellerie 1974
- The Possibilities of International Co-operation in the
Development of the Hides, Skins, Leather and Leather Products
or Industries 1976
- Evolution des industries et marchés des articles en cuir.
Rapport de synthèse sur les perspectives d'exportation des
pays en voie de développement et les marchés principaux 1977

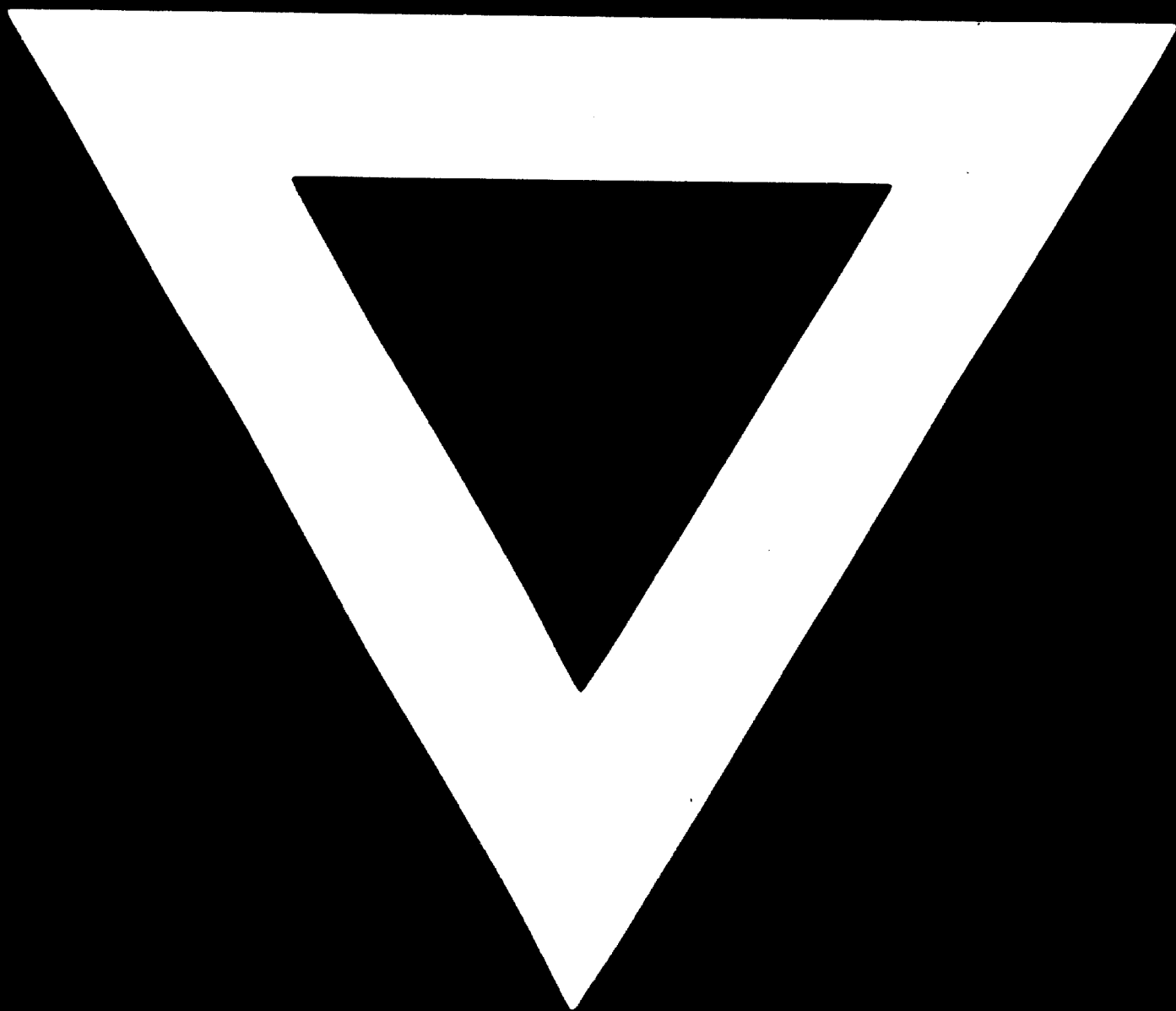
Etudes de marchés succinctes portant sur :

- Certains articles de voyage en cuir en République fédérale d'Allemagne
- Les marchés des peaux de caprins préparées au Royaume-Uni
- Les marchés italiens des cuirs et peaux de bovins
- Les chaussures au Canada, en France, en République fédérale d'Allemagne
et en Suède.

- - - - -



F - 656



78.10.31